

Saint-Honoré Infos

Bulletin communal - Juin 2018



SOMMAIRE

Municipalité / Budget 2018.....	p. 2
Urbanisme	p. 6
Généralités.....	p. 6
Travaux	p. 6
Déchets ménagers	p. 7
Les écoles.....	p. 9
CCAS	p. 10
Quoi de neuf ?.....	p. 10
Associations	p. 11
Informations.....	p. 16
Bon à savoir.....	p. 18



LE MOT DU MAIRE

Cher(e)s administré(e)s,

L'hiver plutôt long et neigeux a mobilisé les employés communaux et particulièrement les week-end, je les félicite pour leur réactivité et leur disponibilité.

Pour la rentrée scolaire, l'académie a accepté notre demande de modification de l'organisation du temps scolaire, ce sera le retour à la semaine de 4 jours en septembre. Le programme équipement de vidéoprojecteurs se poursuit dans les 2 écoles (élémentaire et maternelle).

Comme l'an dernier, la commune n'augmente pas les taxes. Une nouvelle ligne va toutefois apparaître sur les feuilles d'impôt : la taxe GEMAPI (taxe finançant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Cette compétence est devenue obligatoire pour l'ensemble des EPCI (Communauté de Communes) depuis le 1er janvier 2018.

Les travaux se poursuivent sur notre commune, vous trouverez le détail en page 6.

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances !

**Le Maire,
Nicole DELPUECH**

MUNICIPALITÉ EN BREF



Conseil Municipal du 5 décembre 2017

Taxes Urbanisme : admission en non-valeur.
Créations emplois d'agents recenseurs.
Location garage communal La Chaud – Année 2018.
Participation Financière Exceptionnelle au SIAG.
Décisions Modificatives Budgétaires.

Conseil Municipal du 27 février 2018

Vote des taxes foncières 2018.
Délibération principe transfert eau Communauté de Communes de la Matheysine.
Avenant à la convention transfert temporaire maîtrise d'ouvrage au SIAJ.
Vote des subventions aux associations 2018.
Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2017 : budget communal et budget eau.

Conseil Municipal du 29 mars 2018

Indemnités kilométriques personnel communal.
Demandes de subventions communales.
Convention de mise à disposition de la salle associative.
Travaux ER/FT : SEDI 2^{ème} tranche Comboursière.
Vote des Budgets 2018 :

- Budget communal,
- Budget annexe de l'eau,
- Affectation de résultat.

Demandes de subventions programmes investissement.

Conseil Municipal du 15 mai 2018

Motion : ouverture des concessions des centrales hydroélectriques.
Avancements de grades 2018 personnel communal : Suppression et création de postes.

MUNICIPALITÉ FINANCES 2018



BUDGET COMMUNAL

L'excédent de fonctionnement 2017 s'élève à 407 744.42 € et il sera affecté en section d'investissement la somme de 247 348.88 €.

	Dépenses exercice	Virement à la section d'investissement	CUMUL
<u>DEPENSES</u>	796 598.00 €	151 191.00 €	947 789.00 €
<u>RECETTES</u>	947 789.00 €	/	947 789.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET COMMUNAL	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE FINANCEMENT
NON AFFECTE :			
Emprunt	26 839.00		
Travaux pour compte de tiers (SIAJ)	102 000.00		
TOTAL DEPENSES	128 839.00		
Excédent d'investissement 2017		10 701.12	
Affectation du résultat		247 348.88	
FCTVA		43 858.00	
Taxe Aménagement		5 800.00	
Amortissements		23 100.00	
Subvention Eclairage public Comboursière 1 ^{ère} T		6 240.00	
Virement de la section de fonctionnement		151 191.00	
TOTAL RECETTES		488 239.00	
EXCEDENT DE FINANCEMENT NON AFFECTE :			359 400.00
PROGRAMMES 2018	DEPENSES	RECETTES	BESOIN DE FINANCEMENT
ELECTRIFICATION RURALE/FT LES ALLEMANS	1 920.00	0.00	1 920.00
TRAVAUX CLOS DE MOUCHE	600.00	0.00	600.00
ADRESSAGE	13 400.00	0.00	13 400.00
AMENAGEMENT CARREFOUR FUGIERES	3 000.00	0.00	3 000.00
ELECTRIFICATION RURALE/FT COMBOURSIERE 1 ^{ère} T	56 050.00	0.00	56 050.00
VOIRIE 2017	78 600.00	0.00	78 600.00
ECLAIRAGE PUBLIC COMBOURSIERE 1 ^{ère} T	12 480.00	0.00	12 480.00
MATERIELS TECHNIQUES	1 900.00	0.00	1 900.00
INFORMATIQUE ECOLES	5 000.00	0.00	5 000.00
TRES HAUT DEBIT	3 400.00	0.00	3 400.00
ELECTRIFICATION RURALE/FT COMBOURSIERE 2 ^{ème} T	48 000.00	0.00	48 000.00
ECLAIRAGE PUBLIC COMBOURSIERE 2 ^{ème} T	14 000.00	0.00	14 000.00
ONF TRAVAUX SYLVICOLES	2 600.00	0.00	2 600.00
REMISE EN ETAT CHEMINS	20 000.00	0.00	20 000.00
MISE EN SECURITE HAMEAUX	34 500.00	0.00	34 500.00
ACQUISITION FOUR SALLE POLYVALENTE	5 300.00	0.00	5 300.00
MATERIEL ECOLES	2 750.00	0.00	2 750.00
MISE AUX NORMES BENNE UNIMOG	8 900.00	0.00	8 900.00
VOIRIE 2018	47 000.00	0.00	47 000.00
TOTAL	359 400.00	0.00	359 400.00
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT	488 239.00	488 239.00	

BUDGET ANNEXE EAU

SECTION D'EXPLOITATION

L'excédent d'exploitation du budget annexe Eau à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à **14 902,88 €**.

	Opérations exercice	Virement à la section d'investissement	CUMUL
<u>DEPENSES</u>	82 997.00 €	0.00 €	82 997.00 €
<u>RECETTES</u>	82 997.00 €	0.00 €	82 997.00 €

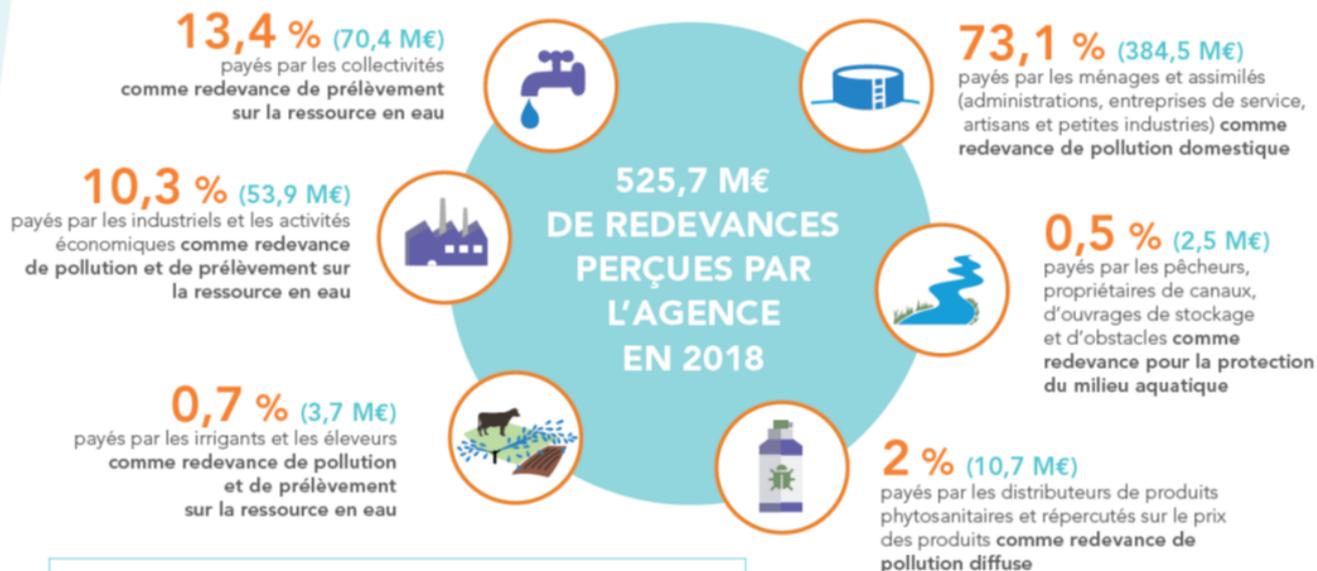
SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>BUDGET EAU</u>			
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT</i>
NON AFFECTE :			
Amortissements	6 394.00 €		
TOTAL DEPENSES	6 394.00 €		
Excédent 2017		92 174.78 €	
Amortissements		28 630.22 €	
TOTAL RECETTES		120 805.00 €	
TOTAL NON AFFECTE :			114 411.00 €
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>
TRAVAUX SUR RESEAU EAU POTABLE	98 411.00 €	0.00 €	98 411.00 €
SCHEMA DIRECTEUR EAU	13 000.00 €	0.00 €	13 000.00 €
RESERVOIR LES ALEMANS	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT			114 411.00 €

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2018

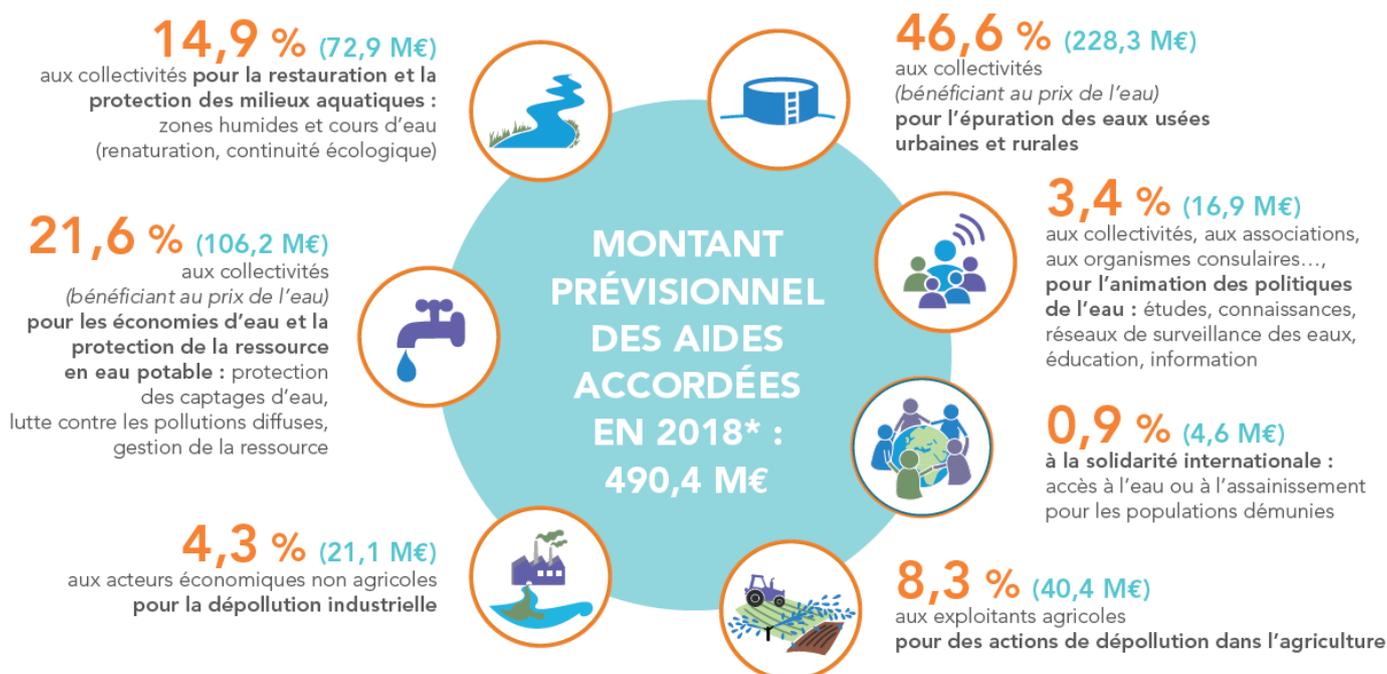
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

*Il ne s'agit pas des aides versées, les opérations subventionnées pouvant s'étaler sur plusieurs années. S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat (47 M€) et le financement des opérateurs de la biodiversité : AFB, parcs nationaux et ONCFS (66 M€)

URBANISME



Déclarations préalables accordées :

- Monsieur BADET Sébastien (DP 038 396 17 20015) : Modification des façades et pose de panneaux solaires thermiques.
- PLURALIS SHA (DP 0387 396 18 20001) : Réhabilitation de 30 villas locatives.
- Monsieur GIROUD GARAMPON Denis (DP 038 396 18 20002) : Réfection toiture.
- Monsieur DESMOULINS André (DP 038 396 18 20003) : Réfection toiture.
- Monsieur GUIGNIER Gilbert (DP 038 396 18 20004) : Surélévation toiture abri de jardin existant dans le prolongement du toit d'habitation.
- Monsieur NEVOU Lionel (DP 038 396 18 20005) : Construction d'un garage.
- Monsieur ROUX Christian (DP 038 396 18 20006) : Fermeture du porche d'entrée par une porte coulissante vitrée.
- Monsieur REBREYEND Marc (DP 038 396 18 20007) : Transformation d'une porte + une fenêtre en une seule baie vitrée
- Monsieur SOMMACAL Daniel (DP 038 396 18 20009) : Construction d'un abri de jardin.
- Monsieur PROCURA Marc (DP 038 396 18 20010) : Modification entrée maison.

- Monsieur VIAL Kévin (DP 038 396 18 20011) : Pose d'une porte de garage.
- Madame GONTIER Catherine (DP 038 396 18 20012) : Réfection toiture.
- Monsieur MASIA Carlo (DP 038 396 18 20013) : Construction abri de jardin.

Permis de construire accordés :

- Monsieur et Madame MISTRAL Philippe (création d'une maison individuelle).
- Monsieur LANFREY Mickael (création d'une maison individuelle).

Permis de construire refusés :

- Monsieur BRUN Philippe (création maison individuelle / extension d'atelier).
- Monsieur LANFREY Mickael (création d'une maison individuelle).

GENERALITES



1. TRAVAUX



Commission Travaux 2018

- Mise en sécurité des hameaux de Saint Honoré Village, Les Mazuers et Fugières : Des essais sont en cours, la réalisation définitive se fera courant septembre – octobre avec des bordures et signalisation par alternance.

- Un programme « Entretien Chemins » est prévu avec remise en forme et aménagement de ceux-ci.

- Remise en état de la cour basse de l'école élémentaire par un nouveau tapis d'enrobé.

- Remise en état de la route communale allant à la salle polyvalente depuis l'intersection de la route départementale jusqu'au pont. Pose également d'un nouveau tapis d'enrobé.

Comboursière :

Finalisation travaux enfouissement réseaux secs (électrique + téléphone) et humides (assainissements) dans le village (tranche 1) qui ont pris du retard suite à l'hiver.

Confirmation enfouissement électricité et téléphone en bordure de la départementale (tranche 2) cette année.



2. ORDURES MENAGERES



Moloks : RAPPEL

Les moloks sont réservés uniquement pour les ordures ménagères.

Pour ce qui est du verre, papier et emballages, des containers sont à votre disposition.

De plus, tout ce qui fait partie des encombrants (matelas, fer, bois, etc...) doit être posé en déchetterie pour recyclage.

Tout ce qui est mis dans les moloks augmente le poids et de fait le coût qui est supporté par nous tous !

Un peu de civilité et soyons respectueux de l'environnement !!!!

Déchetterie

Comme l'an dernier, la déchetterie sera ouverte :

- Le mercredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.
- Le samedi matin 8h30 à 12h00 (permanence assurée par des élus bénévoles).

Merci de vous rendre directement sur le site.

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous rendre à la déchetterie de La Mure ouverte :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Le samedi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

**MAINTENANT,
VOUS POUVEZ TRIER
TOUS LES EMBALLAGES**

**BIEN
VIDÉS,
non
lavés**



TOUS LES FLACONS ET BOUTEILLES
EN PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE



TOUS LES CARTONS ET LES BRIQUES
ALIMENTAIRES



TOUS LES EMBALLAGES
MÉTALLIQUES

**EN
VRAC,
sans
bouchon
ni couvercle**

Le verre
se recycle à 100%
et à l'infini



TOUS LES BOUTEILLES
TOUS LES POTS ET BOCAUX

**EN
VRAC,
non imbriqués,
non déchirés.**

**MAINTENANT,
VOUS POUVEZ TRIER
TOUS LES PAPIERS**



TOUS LES JOURNAUX,
MAGAZINES, REVUES



TOUS LES PROSPECTUS



TOUS LES ENVELOPPES,
PUBLICITÉS...



TOUS LES ANNUAIRES,
LIVRES

Matheysine
Pays de Corps
Communauté
Vallées du Valbonnois

Sortie ski de fond / Alpes du grand Serre



Malgré les caprices du temps, l'école élémentaire a pu maintenir sa sortie à l'Alpe du Grand Serre pour la plus grande joie des enfants.

Le Carnaval

Comme chaque année, le soleil était au rendez-vous et les déguisements aussi ! Un magnifique après-midi d'avril où les enfants et les enseignants ont défilé pour le plus grand plaisir de tous. Le moment du goûter fut apprécié et très agréable avec gâteaux et boissons préparés par les parents.



Sécurité

Pour que nos enfants traversent en toute sécurité, des plots réalisés par les services techniques ont été installés. Ils sont là pour délimiter une zone de sécurité autour du passage piétons et empêcher les stationnements gênants perturbant la bonne visibilité lors de la traversée.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Fidèle à son engagement envers les anciens du village de St HONORE, l'équipe du CCAS a distribué à l'occasion de la fin d'année le traditionnel colis de Noël toujours très apprécié en cette période ou l'hiver, la maladie et souvent la solitude pèsent davantage sur les épaules fati-

guées de nos aînés. Pour beaucoup notre visite apporta un réel réconfort et l'occasion de parler de choses et d'autres.

A toutes et tous nous donnons rendez vous cet automne pour l'après midi récréative ou nous

vous espérons nombreux. Le CCAS tient à rappeler qu'il vient aussi en aide à toute personne en difficulté qui en fait la demande. Une écoute attentive vous sera assurée afin de répondre au mieux à vos besoins.

QUOI DE NEUF ?



Dénomination des voies et adresses postales

L'adressage est terminé et validé par la Préfecture de l'Isère. Nous remercions l'ensemble des habitants de la commune pour leur participation.



La transmission des données d'adressage a été faite auprès :

- Des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS),
- De la Poste,
- Du plan cadastral avec les noms des voies et

adresses postales.

- Du CDIF (services fiscaux),
- De la société de navigation (GPS),
- De Orange,
- De ERDF,
- Du GRDF.

Cependant le délai de modification des organismes ci-dessus peut être long (jusqu'à 1 an). Ainsi, vous pouvez chacun de votre côté, effectuer la modification de votre adresse par internet (orange, EDF, DGFIP...) ou par courrier.

Il est conseillé de conserver le nom des hameaux comme suit :

Monsieur et Madame XXX
XX Rue des Fontaines
Hameau de Tors
38350 SAINT HONORE

Divagation de chiens

Depuis quelques temps, la mairie reçoit bon nombre de plaintes concernant la divagation de chiens.

Nous rappelons qu'il est « interdit de laisser diva- guer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » (Art.L.211 -19-1 du code rural). Tout animal de compagnie trouvé en état de divagation peut être conduit en fourrière.

De même, toutes déjections sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics ou encore les espaces de jeux pour enfants sont interdites, et ce, afin de respecter l'hygiène publique. Si le propriétaire ou le possesseur de l'animal de com-

pagne en question ne les enlève pas, alors il commet une infraction sanctionnée par une amende de 68 euros (contravention de 2^{ème} classe). Le maire organise librement l'entretien de sa commune et peut "réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, de quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies" (article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales).

Nous faisons appel à votre bon sens et à votre savoir vivre. Merci d'être plus vigilant pour le bien être de tous.

Skyrace des Matheysins

Le dimanche 6 mai 2018 a eu lieu le traditionnel Trail de 27 km et le défi des Marmottes de 14 km. L'après midi, des courses pour les enfants ont été organisées. Ce sont près de 350 participants qui se sont donnés rendez-vous à la salle des Fêtes « Charles Poncet ».

Une journée ensoleillée sous le signe du sport et de la convivialité. La présence des producteurs locaux et de la buvette a été très appréciée. La présence des 80 bénévoles a permis que cette journée se passe dans les meilleures conditions. Merci pour leur dévouement. Un grand moment et un beau rendez-vous pour notre commune.



ASSOCIATIONS



Bibliothèque « Le Manège à Lire »

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE bibliotheque.sthonore@orange.fr

Fête du livre 2018

Une manifestation a été organisée par les bibliothèques du réseau Maticena, le **mercredi 6 juin** à la Mure, sur le thème :

Des Livres et Nous : La Montagne.

Des rencontres étaient programmées avec les acteurs de la montagne, entre autres :

- Jean-Michel ASSELIN, auteur, journaliste, voyageur, alpiniste, trekker
- Lieutenant MAURY, du Groupe Montagne Gendarmerie de l'Isère
- Luc REYNIER, alpiniste photographe
- Robert RAMOS, peintre

Des ateliers à thème étaient proposés aux petits comme aux grands : dessiner la montagne, réaliser des silhouettes d'animaux de montagne, jouer avec les mots, écrire et partager des textes inspirés par la montagne, écouter un conteur.

Horaires

Mercredi de 16h30 à 18h30

Vendredi de 17h à 18h30

Juillet : tous les mercredis

Août : Fermé

Septembre : Réouverture le mercredi 5

BONNES VACANCES A TOUS

Les Bénévoles du Manège à Lire

L'Association « T.S.H. » TENNIS ST-HONORE



L'Association, créée en mars 2013, a pour but de développer la pratique du « tennis loisirs » en toute convivialité, en famille ou entre amis.

Ainsi, elle gère l'accès et la réservation du court de tennis situé à Tors, près de la salle polyvalente Charles Poncet. Le dimanche 06 mai, les membres de l'association ont nettoyé le court de tennis et installé les différents filets (le filet de jeu et le filet coupe-vent) ; notre saison tennistique peut commencer.

1. Rencontres amicales réservées aux adhérents pour la saison 2018

Nous vous proposons de nous retrouver sur le court de tennis pour des petites rencontres amicales (match de simple, double, mixte,...) accompagnées d'un pique-nique, ou barbecue...

Suivant la météo annoncée et la disponibilité des adhérents, soit le samedi, soit le dimanche sera choisi.

Prochains week-ends retenus :
2/3 juin – 30/1^{er} juillet - 28/29 juillet – 25/26 août - 22/23 septembre

Le bureau confirmera par mail ou sms.

En cas de mauvais temps prévu sur le week-end, l'animation est annulée.

Nouveauté : Lors de ses rencontres amicales, les adhérents du T.S.H ont la possibilité d'inviter une personne extérieure à notre association pour venir partager ce moment convivial.

Enfin, l'association rappelle que, lors de ces rencontres, la mairie nous met à disposition un WC situé à l'arrière de la salle polyvalente et qu'un point d'eau potable est en libre-service à proximité du court de tennis.

Rappel

Chaque adhérent (et/ou joueur), même invité, doit être assuré personnellement en responsabilité civile et/ou doit avoir souscrit un contrat de garantie individuelle accident de type « accident de la vie ».

2. Tarif des cartes adhérents :

A L'ANNEE	Carte ETE - valable juillet et août
- Résidente sur St-Honoré : 50 € , - Non Résident de St-Honoré : 55 € , - Clé : une caution de 5 € vous sera demandée.	- Résident de St-Honoré : 30 € , - Non Résident de St-Honoré : 35 € , - Clé : une caution de 30 € vous sera demandée. <i>(A restituer après la période estivale, sinon la caution sera encaissée.)</i>

La carte adhérent délivrée par notre association est **valable pour une famille jusqu'à 5 personnes.**

Notre site internet est : <http://tcsh.free.fr>.

La carte d'adhésion et la clé sont à retirer auprès des membres de l'association. La réservation se fait uniquement en ligne. L'accès au court est ouvert à tout adhérent à l'association

Vous trouverez, également, toutes les informations relatives à l'Association, les coordonnées des membres du bureau et l'ensemble des activités proposées (début des cours, rencontres amicales) pour cette année tennistique.

Nous espérons vous compter prochainement parmi nous.

Le Bureau du T.S.H.

La Diane du Tabor

Habitants de Saint Honoré nous venons par le biais du bulletin communal, vous présenter nos activités pour l'année à venir.

Les activités de l'année 2017 se sont très bien déroulées, nous avons pu effectuer toutes les animations que l'on avait programmées et même proposer une vente de plus pour la toussaint.

Donc pour cette année 2018 nous serons encore là pour régaler vos papilles avec nos produits artisanaux. Participation aux petits marchés sur le parking de la salle des fêtes lors du Trail Matheysin le dimanche 6 mai puis le samedi 9 juin notre fête du pain qui est tombée cette année le jour de la sainte Diane ce qui honorera encore un peu plus notre

association, nous vous remercions d'être venu nombreux pour partager un moment de convivialité devant le four à Fugières, Ensuite nous nous retrouverons pour la vente de produits du terroir lors du vide grenier organisé par le comité des fêtes à la fin aout sur le parking de la salle des fêtes et nous terminerons si le temps le permet avec une vente pour la toussaint ou courant novembre.

Sachez que toute l'équipe de la Diane du Tabor toujours heureuse de vous retrouver et pouvoir échanger, même quelques minutes, devant le four banal de Fugières et ainsi faire vivre le centre du village.

Comité des Fêtes de Saint-Honoré



Cette année encore, la Fête de la "Saint-Antoine" a permis aux anciens et aux plus jeunes de passer un bon moment autour d'un repas festif le 27 Janvier, la soirée « année 80-90 » a fait l'unanimité.

Nous remercions la mairie pour la mise à disposition de la salle des fêtes et Geneviève de "Dance Mix" pour sa démonstration.



Les participants le midi se font rares et nous invitons "les plus jeunes" à venir participer à ce repas convivial de midi sinon nous serions malheureusement dans l'obligation de l'annuler l'année prochaine.

« La fête des hameaux 2017 » avait réuni des habitants de la commune à l'ancienne école de Tors : moment toujours aussi convivial autour d'un apéritif copieux où chacun a su exercer ses talents culinaires.

Cette année c'est le 3 juin à Saint-Honoré 1500, devant le garage associatif que nous nous sommes tous réunis pour passer la journée. Nous remercions l'ensemble des participants pour cette journée conviviale.

Date à retenir :

- La « **journée vide grenier + repas le midi** » le **Samedi 25 août 2018** sur le parking de la salle polyvalente de Tors.

- Le **5 octobre 2018** l'assemblée générale du Comité des Fêtes.

Nous souhaitons aussi remercier la municipalité pour son soutien dans nos différentes manifestations et l'ensemble des membres du Comité des Fêtes qui œuvre pour faire vivre notre beau village.

Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas !

A très bientôt et bonnes vacances.

Contacts :

Myriam (Fugières) 06 82 21 86 77

Aurélié (Fugières) 06 81 36 22 37

Catherine (Tors village) 06 71 37 80 74

comitedesfetessthonore@outlook.fr

L'équipe du Comité

Les Amis du Pain

Traditionnellement, l'association a participé au Sky-race, par le biais de la vente de pains, sous un temps magnifique et avec une ambiance très agréable et accueillante.



L'association continue son chemin dans l'idée de rénover le four dans sa totalité, tout en gardant le style ancien apprécié de tous. Il nous reste à réaliser le crépi extérieur et les finitions des aménagements intérieurs.

Comme chaque année, nous offrirons une fournée de pain au Sou des Ecoles, qui sera vendue lors de la kermesse en juin prochain.

Quant à nous, nous gardons le rythme d'une cuisson au four à raison d'une fois par mois en moyenne.



Nous profitons de cet article pour renouveler nos remerciements à l'Athlétic Club Matheysin de nous avoir invités à leur manifestation sportive. Ceci nous permet de mieux nous faire connaître d'année en année et bien au-delà de la commune.

Nous remercions également toutes les personnes qui nous aident (adhérents bénévoles, élus, donateurs, habitants de St-Honoré ou gens de passage) qui permettent à l'association de vivre et de rénover le four de Tors.

Petit rappel : pour les adeptes de l'écologie, nous vendons des sacs à pain en toile imprimés avec le logo « les amis du pain »

Contacts :

Jean-François TROUSSIER : 06.76.47.11.90.

Marie-Agnès CURT : 06.07.31.78.93.

Yves DI MARCO : 06.77.84.58.34.

La société bouliste de Saint-Honoré

Forte de l'accroissement de ses effectifs portés à 19 licenciés et de maintenant 10 nouveaux sociétaires, la Société a pris cette année deux initiatives majeures. Le premier a été la participation au championnat de France des Associations Sportives du Sport Boule pour atteindre le troisième tour de la compétition. La photo ci-dessous montre notre équipe victorieuse de son match contre



Quaix en Chartreuse au match retour.

Le second et non des moindres de remettre Saint Honoré dans le calendrier officiel du Comité de l'Isère, en organisant une compétition de 16 quadrettes qui mettra en jeu la Challenge de la Municipalité, au boulodrome de Tors qui jouxte la salle des fêtes mise à disposition par Mairie pour y organiser la restauration de quelques 80 compétiteurs et organisateurs. UN GRAND MERCI A LA MAIRIE.

Rendez-vous donc samedi 7 Juillet des 8 H pour terminer par la remise des prix vers 20 H. D'ici là Saint Honoré sera représentée au championnat de l'Isère en Simple, double et quadrettes

durant un mois de Juin très chargé.

Sans compter sur les traditionnelles compétitions loisirs que nous organisons, but d'or et de l'amitié qui permettent à tous licenciés et sociétaires de se retrouver chaque mardi et jeudi pour clore la saison par des finales festives programmées début septembre.

Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.....

Contact Gilles Casu par tel au 06 86 13 08 42

Ou par email yves.peyrin@gmail.com

Le Sou des Ecoles

Cette année l'association du Sou des écoles de St Honoré a permis le financement :

- de projets : le prix des incorruptibles, des abonnements, ...
- de sorties : au théâtre, Cinéma, les Montagn'Arts, la voile au club Nautique de Cholonge.

La kermesse aura lieu **samedi 23 juin**

Elèves, parents, famille et amis, venez partager ce moment festif et convivial autour d'une boisson, d'un repas et pourquoi pas d'un jeu.

Produits locaux : viande, bière et plus si affinité. Les festivités commenceront par le spectacle des élèves à partir de 11h.



Toute l'équipe du sou des écoles remercie les professeurs et les intervenants pour leur disponibilité.



Et bien sûr un grand merci aux parents bénévoles pour leur participation.

Bonne kermesse à tous.

L'année 2017-2018 s'ouvrira comme d'habitude sur l'Assemblée Générale courant septembre. Ensuite suivra l'organisation du troc à sport le Samedi 13 Octobre.

Nous en profitons pour remercier grandement tous les bénévoles pour leurs aides et bonne humeur.

Le bureau du Sou des écoles de Saint Honoré

Pour nous contacter :

Soude-
secoles.sthonore@gmail.com
Tel : 06 80 55 59 69

Association Familles rurales



En partenariat avec le Sou des Ecoles de St Honoré, l'AFR (Association Familles Rurales de St Honoré) a organisé, le 1^{er} février 2018, une soirée débat sur le thème : « **Rendre son enfant heureux, c'est savoir lui dire non !** » animée par Claire Poirier, psycho praticienne.

Claire Poirier est partie des préoccupations des participants, toujours rattaché à des expériences vécues

Avant sa naissance, « l'enfant » vit sans contrainte dans le ventre maternel. Dès la naissance, ses besoins sont satisfaits « immédiatement ». Progressivement il devra apprendre « qu'il n'a pas tout, tout de suite » ! Dire « non » : c'est poser un cadre... et s'y tenir ! L'enfant a besoin de ce « cadre » pour se

sentir en sécurité. Un sentiment d'insécurité peut créer des angoisses qui se traduisent par des colères. On est ferme quand l'enfant peut être en danger (traversée de rue, proximité du feu...). Dans le quotidien, certains enfants vont nous « provoquer » jusqu'au bout. Il est important que l'éducateur soit constant dans ses réponses quitte à « négocier » mais il ne doit pas céder. Exemple : l'enfant refuse de mettre ses bottes : lui laisser le choix de l'aider ou lui demander si on commence par la droite ou la gauche.

En fin de rencontre un sondage est proposé : l'expérience est à renouveler. Ce pourrait être autour de l'un de ces 2 thèmes : « Accidents de la vie » ou « Le numérique ».

L'Association Dance Mix



L'ASSOCIATION DANCE MIX
VOUS PROPOSE POUR L'ANNEE 2018-2019

A SAINT-HONORE
(PREAU ECOLE PRIMAIRE)

Zumba Kids Jr (4 à 8 a) : Mardi de 17h15 à 18h15
Zumba Kids (9 à 16 a) : Mardi de 18h15 à 19h15
Fitness : Mardi de 19h15 à 20h15

A NANTES EN RATTIER
(salle des fêtes)

Zumba Ados : Lundi 18h30-19h30
Zumba fitness : Lundi de 19h30 à 20h30

Tarifs : 140 €/an
Adhésion à l'association : 15 €/an
Tèl. : 06 72 96 42 02 / 06 18 79 31 24
Email : dancemix1967@yahoo.fr

Rappel de quelques règles

Travaux bruyants

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Le week-end, les travaux bruyants en extérieur sont autorisés :

- **les samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h**

- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Brûlage des végétaux

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 s'applique aux incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou

domaines publics ou privés.

Le brûlage de ces déchets végétaux est **INTERDIT** en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

La destruction de ces déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées.

Ne sont pas concernés par cette interdiction, les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelles.

Déchets

L'emplacement des containers de déchets recyclables (verre, papier, plastique) n'a pas été prévu pour servir de dépôts de déchets. Des bennes sont prévues à cet effet à la déchetterie communale située à Fugières.

Recensement militaire

Pour l'année 2018, le recensement concerne tous les jeunes gens nés en 2002.

Ceux nés en janvier, février, mars doivent se faire recenser à partir de la date anniversaire et avant le 31 mars.

Ceux nés en avril, mai, juin avant le 30 juin

Ceux nés en juillet, août, septembre avant le 30 septembre.

Ceux nés en octobre, novembre, décembre doivent avant le 31 décembre.

Se présenter à la Mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Une attestation de recensement sera remise.

Nuisances

Le Maire rappelle que les administrés victimes de nuisances de voisinage (bruit, musique, animaux...) doivent impérativement le signaler à la Gendarmerie

de La Mure afin qu'elle puisse intervenir.

La Brigade travaille conjointement avec la Mairie et est à l'écoute de toute la population.

Nous comptons sur la citoyenneté de chacun pour que notre belle commune garde son calme et sa sérénité.

Le CARM

Le CARM (Association Collectif d'Accueil de Réfugiés en Matheysine) créé en 2016, avec 15 adhérents, puis 115 en 2018 a pour but d'accueillir les personnes demandeurs d'asile suivis sur le plan administratif par l'ADA (Accueil de Demandeurs d'Asile Grenoble) et de les soutenir dans leur recherche d'autonomie.

Cet accueil vise à parer à l'urgence (donner un toit à ceux qui sont dans la rue) et surtout à leur permettre de s'intégrer dans de bonnes conditions : accueil chez soi (accueil tournant entre 4 familles) repas (ou panier repas, vêtements (grâce aux associations locales), transport (démarches à Grenoble) apprendre le français, trouver des petits emplois (payés par chèque emploi service), trouver des services ponctuels (jardinage, déménagement, aide pour les fêtes, dans le quotidien ...participation au sou des écoles pour les enfants scolarisés.....)

Les dons (déductibles en partie des impôts) servent pour un coup de pouce à ceux qui n'ont aucune aide, payer les diplômes de langue française, payer le trajet à Paris pour la convocation à la CNDA (Cour nationale pour les demandeurs d'asile), aide ponctuelle d'urgence...

Maria 33 ans, a fui le Kosovo, menacée de mort (effets de la corruption), 3 ans passés dans la rue, 2 ans avec le CARM pour se remettre debout, apprendre le français, obtenir son titre de séjour, puis un travail et un logement...

« Ce sont les gouttes d'eau qui créent les océans »...chacun a apporté sa goutte d'eau, elle reprend vie peu à peu..... (l'ensemble des personnes accueillies ici viennent du Kosovo, Albanie, Guinée...)

« **Créer des murs** » en refusant une aide simplement humaine, crée plus de pauvreté, plus de violence, incite à la révolte, à la guerre. L'information ou les témoignages aident à lâcher des idées reçues, souvent faussées. Les nombreuses associations de soutien créent une force de soutien pour permettre une intégration dans des meilleures conditions.

« **Créer des ponts** » de solidarité, fait vivre une amitié formidable, permet de s'intégrer, et chacun (Accueillant, accueilli) peut partager ses richesses.

Pour joindre le CARM, carmatheysine@gmail.com

Permanences Ageden

**Service Info Energie : des conseils gratuits pour maîtriser vos dépenses énergétiques !
Venez profitez des permanences mises en place sur le territoire.**

Le Service Info Energie en Isère apporte aux citoyens un conseil indépendant et un accompagnement personnalisé sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Ce service est gratuit, il est porté par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole grenobloise (ALEC) et l'AGEDEN et financé par l'ADEME, la Région et le Département.

Pour faciliter l'accès à ce service, la Communauté de Communes de la Matheysine a mis en place une permanence de proximité sur le territoire.

Vous pouvez d'ores et déjà demander un rendez-vous en contactant le 04 76 14 00 10.

Adresse et planning des permanences :

**Direction Economie Emploi de la Communauté de Communes de la Matheysine
Matheysine Développement**

**20 rue du Génépi – 38 350 La Mure
Un mercredi par mois de 9h00 à 13h00 (RDV d'une heure)
13 juin, 11 juillet, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre**

Les Conseiller.ère.s Info Energie vous conseilleront notamment sur :

vos projets de construction ou de rénovation énergétique (choix des matériaux d'isolation, du système de chauffage...), la priorisation des travaux ;

les aides financières qu'elles soient nationales ou locales ;

le choix d'un professionnel qualifié pour le projet ;

les gestes économes qui concourent à réduire les consommations d'énergie et à faire baisser la facture.

Pour plus d'informations : www.infoenergie38.org



État civil

DÉCÈS :

ARNOUX épouse CHOVIN Yvette, Lucienne, Hélène, Marcelle le 17/12/2017

GUILLOT épouse SIGAUD Marie-Joséphine, Paulette, Laure le 10/04/2018

Marie-Joséphine était notre ancienne secrétaire de Mairie. Elle a exercé cette fonction de 1971 jusqu'en 1989, vous dire si elle était bien connue des administrés. C'est pour un grand nombre d'entre nous une figure locale qui disparaît.



NAISSANCES :

PONTONNIER Lorine, Sybille, Éloïse le 12/03/2018

FUZAT Emma, Lucette, Josette le 01/04/2018

PACS :

BALDASSO Romain, Aldo et BARET Sophie, Nelly, Lucie le 17/11/2017

PRA Fabrice, Émile, Marius et SALOMON Alexandra, Christine le 08/12/2017

BON A SAVOIR



Liste des Assistantes maternelles agréées présentes sur la commune :

ANTONACCI Vanessa	29 Lotissement les Clos 38350 SAINT-HONORÉ 09.50.32.79.51
GUILLOT Claudine	Fugières 38350 SAINT-HONORÉ 04.76.81.23.44
JUSSEY Fatine	32 Lotissement les Clos 38350 SAINT-HONORÉ
MOUTET Chrystèle	Terroir de Tors 38350 SAINT-HONORÉ 09.50.35.50.30
SIGAUD Elisabeth	Fugières 38350 SAINT-HONORÉ 04.76.81.08.75
TERRIER Marie-France	Les Sygnes – Tors 38350 SAINT-HONORÉ 04.76.30.96.77
VUILLERMOZ Sarah	Fugières 38350 SAINT HONORE 04.76.81.24.91



En un seul clic découvrez tous les événements culturels proches de chez vous !

Composé de 108 communes réparties sur 4 territoires (Oisans, Matheysine, Trièves, Sud Grenoble), Alpes Sud Isère dispose d'une dynamique culturelle très riche : résidences d'artistes, compagnies de renommées internationales, nombreux festivals, création de nouveaux spectacles, équipements adaptés et de qualité... Les exemples sont divers et nombreux !

Si vous avez envie de sortir près de chez vous, n'hésitez plus ... www.sortir-alpes-sud-isere.com

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détectée.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
 - La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
 - La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,
- Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).

CARMINA BURANA
ORATORIO DE CARL ORFF POUR SOLISTES, CHOEUR & ORCHESTRE

CHORALE DE LA MURE
DIRECTION : MARIE ZAQUINE

HARMONIE MUROISE
DIRECTION : AURELIEN DUCLOS

SAMEDI 23 JUIN 2018 - 17H30
DIMANCHE 24 JUIN 2018 - 17H30

CINÉMA THÉÂTRE DE LA MURE

Entrée : 16 € / 14 € sur réservation
12 € / 10 € pour les moins de 12 ans

Réservations : Ecole de Musique de La Mure
17h à 19h les 16, 18, 30 mai et 1, 6, 8 juin

Merci à nos Partenaires

JE DONNE ma vieille voiture

JE GAGNE un crédit ou une réduction d'impôt*
* Jusqu'à 70% de la valeur du don.

JE SOUTIENS L'EMPLOI

jedonne@aide-auto.com
06 73 69 17 56
... tout sur aide-auto.com

Location sociale de véhicules pour l'insertion professionnelle

OUVERTURE le 20 mai!

Comme sur un plateau

Tous les VENDREDIS!

BURGERS frites salades
boissons café

SUSVILLE NANTES-EN-RATHIER

07-85-39-21-39
VENTE À EMPORTER

#ContreLesCambriolages

- Inscrivez-vous à l'opération tranquillité vacances à la gendarmerie ou au commissariat de police
- Demandez à une personne de confiance de venir ouvrir votre maison, relevez votre courrier...
- Activez des sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs
- Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux
- Placez vos objets de valeur en lieu sûr et à l'abri des regards extérieurs
- Fermez bien vos portes, portails, volets et fenêtres

En cas de problème d'assainissement, vous pouvez contacter le **SIAJ** (Syndicat Intercommunal des Assainissements de la Jonche) au 04.76.30.31.75.

En cas de problème de fosse septique, vous pouvez contacter la société **SARP** :

SARP Centre Est
Agrément ANC
Entreprise Agréée pour la réalisation des usages et des installations non Collectives

AGENCE DE LA MURE

SUR VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT...

- DÉBOUCHAGE D'URGENCE
- CURAGE DE CANALISATIONS
- ENTRETIEN/POMPAGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES BACS À GRAISSE
- INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX
- NETTOYAGE/DÉGAGAGE ET NEUTRALISATION DE VOS CUVES DE FIOUL
- CONTRATS DE MAINTENANCE

L'assainissement au sens propre...

Interventions 24h/24 - 7j/7

SARP Centre Est
Particuliers - Collectivités - Industriels

Interventions 24h/24 - 7j/7

AGENCE DE LA MURE

Tel 04 76 68 78 54
Fax 04 76 68 71 57

sarpce.grenoble@groupe-sarp.com

Map showing service areas: Grenoble, Valence, La Mure, Montélimar.

INFOS PRATIQUES



Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8 H 30 - 11 H 30	Fermé
MARDI	8 H 30 - 11 H 30	Fermé
MERCREDI	8 H 30 - 12 H 00	Fermé
JEUDI	8 H 30 - 11 H 30	Fermé
VENDREDI	Fermé	14 H 00 - 18 H 30

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous.

**PROCHAINEMENT
SUR LA
COMMUNE**

Samedi 23 juin 2018

Kermesse (Sou des Ecoles)

Samedi 7 juillet 2018

Compétition (Société bouliste de St Honoré)

Samedi 25 août 2018

Vide Grenier (Comité des Fêtes)

Samedi 13 octobre 2018

Troc'à sport (Sou des Ecoles)

L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE UN TRES BON ÉTÉ 2018 !

**Mairie de Saint Honoré -
Fugières - 38 350 SAINT HONORE
Tél. 04 76 81 08 36 - Fax 04 76 30 99 36
Courriel : mairie.saint.honore@wanadoo.fr
[http: www.saint-honore-mairie.fr](http://www.saint-honore-mairie.fr)**

Saint-Honoré Infos - Tirage 500 exemplaires - Responsable de la rédaction : Nicole DELPUECH

Elaboration et mise en page : Anne-Marie FAUVEL

Photos : Commune de Saint-Honoré, X, droits réservés. Imprimeur : Imprimerie du Plateau.